



FAITS SAILLANTS FISCAUX DU BUDGET DE LA SASKATCHEWAN 2020-2021

La ministre des Finances, Donna Harpauer, a déposé le budget provincial 2020-2021 de la Saskatchewan le 15 juin 2020. Le budget prévoit un déficit record de 2,4 milliards \$ pour l'exercice 2020-2021. Le déficit est qualifié de déficit pandémique par opposition à un déficit structurel. Le budget comprend plus d'un milliard \$ en soutien lié à la pandémie pour aider les particuliers et les entreprises touchés et pour soutenir la reprise économique.

Quant au volet de l'impôt sur le revenu, il n'y a aucune augmentation ou diminution aux taux d'imposition de société ou de particulier pour 2020.

Les pages suivantes résument les changements annoncés dans le budget. Prenez note que ces changements demeurent toujours des propositions jusqu'à ce qu'elles soient adoptées par le gouvernement provincial.

QUESTIONS FISCALES PERSONNELLES

Les taux de l'impôt sur le revenu des particuliers et les tranches d'imposition

Le budget 2020 ne modifie pas le taux d'impôt sur le revenu des particuliers de 2019. Le tableau ci-dessous indique les taux d'imposition de la Saskatchewan et les tranches pour 2020.

Fourchette de revenu imposable	Taux d'imposition 2020
Premiers 45 225 \$	10,5 %
45 226 \$ – 129 214 \$	12,5 %
129 215 \$ et plus	14,5 %

Le tableau ci-dessous indique les taux d'imposition marginaux les plus élevés combinés des gouvernements fédéral et provincial pour 2020, pour différents types de revenus.

Type de revenu	Taux d'imposition combiné 2020
Revenu régulier	47,50 %
Gains en capital	23,75 %
Dividendes déterminés	29,64 %
Dividendes non déterminés	40,37 %

Soutien supplémentaire en cas de pandémie

- 6,4 millions \$ en services sociaux et en aide pour aider les plus vulnérables de la province, y compris des paiements uniques de 50 \$ à tous les adultes qui reçoivent une aide au revenu;

- 100 \$ de paiements de répit mensuels de juin à septembre aux personnes qui s'occupent de personnes ayant une déficience intellectuelle - un investissement de 1,1 million \$;
- Paiements uniques de 300 \$ aux aidants naturels et de la famille élargie; et
- 50 millions \$ pour les organisations des Premières Nations et métis et les organisations communautaires.

Réindexation du système fiscal personnel

Le régime d'impôt sur le revenu des particuliers de la Saskatchewan sera réindexé au taux d'inflation national, à compter de l'année d'imposition 2021.

Allocation logement de la Saskatchewan

Un montant de 3,4 millions \$ est alloué pour lancer la nouvelle Allocation logement de la Saskatchewan. L'allocation vise à rendre plus abordable l'accès au logement pour les personnes ou les familles qui nécessitent un soutien à la location.

QUESTIONS FISCALES POUR SOCIÉTÉS

Taux d'impôt sur le revenu des sociétés

Il n'y a pas de changement proposé aux taux d'impôt sur le revenu des sociétés. Le tableau présenté ci-dessous indique les taux d'imposition de la Saskatchewan et la limite pour petites entreprises pour 2020.

Catégorie	Taux d'imposition 2020
Taux général	12 %
Taux de traitement et fabrication	10 %
Taux pour revenu de placement	12 %
Taux pour petite entreprise	2 %
Limite pour petite entreprise	600 000 \$

Le tableau ci-dessous indique les taux d'impôt sur le revenu des sociétés combiné des gouvernements fédéral et provincial pour 2020, pour différents types de revenus gagnés par une Société privée sous contrôle canadien (SPCC).

Type de revenu	Taux d'imposition combiné 2020
Revenu de petite entreprise	11,0 %
Revenu actif de plus de 500 000 \$/600 000 \$	17,0 %/27,0 %
Revenu de traitement et fabrication	25,0 %
Revenu de placement	50,7 %

Remboursements et exemptions de la taxe de vente provinciale et autres changements

- Un remboursement de la taxe de vente provinciale (TVP) pouvant atteindre 42 % de la TVP payée (jusqu'à 350 000 \$, excluant le terrain) sur une construction de maison neuve pour des maisons neuves achetées après le 31 mars 2020 et avant le 1er avril 2023. Cela vise à aider à la fois l'industrie de la construction et les familles qui cherchent à acheter une maison nouvellement construite.

- Rétablissement des exemptions de la TVP pour les activités de forage d'exploration et de fond de puits afin de créer la parité avec le secteur pétrolier et gazier. L'exemption pour les services de forage pétrolier et gazier en fond de puits a également été élargie pour inclure le forage d'hélium.
- Un amendement à la loi sur la TVP garantira également que les plateformes de commerce électronique hors province percevront et remettront la TVP.

Supplément de salaire temporaire

Le supplément de salaire temporaire fournirait 56 millions \$ pour soutenir les travailleurs qui aident certaines des plus vulnérables de notre province pendant la pandémie.

Paiement d'urgence aux petites entreprises de la Saskatchewan

Le paiement d'urgence aux petites entreprises de la Saskatchewan fournit 50 millions \$ pour soutenir les petites et moyennes entreprises qui ont dû temporairement fermer ou réduire leurs activités en raison de la pandémie.

Aide au loyer commercial d'urgence du Canada

L'aide au loyer commercial d'urgence du Canada fournit 13 millions \$ pour fournir des prêts-subsidies aux propriétaires d'immeubles commerciaux afin de les aider à payer le loyer des petites entreprises éprouvant des difficultés pendant la pandémie.

Programme de fermeture accélérée du site

Le programme de fermeture accélérée des sites fournit 150 millions \$ pour soutenir l'abandon et la remise en état des puits et des installations de pétrole et de gaz inactifs afin de remettre les gens de la Saskatchewan au travail. Le programme donnera la priorité aux entreprises de services de la Saskatchewan et soutiendra jusqu'à 2 100 emplois équivalents temps plein. Jusqu'à 8 000 puits et installations inactifs seront abandonnés et remis en état au cours de la durée du programme.

Programme d'investissement dans l'infrastructure pétrolière

Le programme d'investissement dans les infrastructures pétrolières soutient les nouveaux pipelines et agrandis, ainsi que les nouveaux terminaux pipeliniers, pour acheminer le pétrole vers les marchés. Le programme prévoit un crédit de redevances transférable de 20 % des dépenses approuvées pour les projets de développement de pipelines admissibles. Un investissement minimum de 10 millions \$ est requis, et chaque projet peut générer un maximum de 40 millions \$ de crédits de redevances. Le programme acceptera les candidatures jusqu'au 31 mars 2025 et tous les crédits expireront le 31 mars 2035.

Incitatif à l'investissement dans le traitement du pétrole et du gaz

Cette incitation soutient la modernisation des infrastructures pour les entreprises, ainsi que le traitement à valeur ajoutée et l'amélioration de la gestion des émissions.

Incitatif à l'innovation de la Saskatchewan Petroleum

Cet incitatif offre des redevances transférables/des crédits d'impôt à titre franc pour les projets d'innovation et de commercialisation admissibles.

Incitatif ciblé pour l'exploration minière

Cet incitatif appuie la diversification du secteur minier de la Saskatchewan en encourageant l'exploration des métaux communs, des métaux précieux et des diamants.

Incitation fiscale d'exportateur pour le traitement et la fabrication

L'incitation fiscale d'exportateur pour le traitement et la fabrication (T&F) sera prolongée de trois ans. Cette incitation propose des crédits d'impôt non remboursables aux sociétés admissibles qui augmentent le nombre de leurs employés T&F à temps plein au-dessus de celui de 2014.

Secteur agricole

Deux nouvelles incitations fiscales à la croissance ont été introduites. Une incitation pour la technologie agricole soutiendra l'application de technologies numériques émergentes et permettra d'attirer en Saskatchewan des entreprises œuvrant dans le domaine de la technologie agricole. Un crédit d'impôt incitatif de 15 % pour les engrais chimiques encouragera les investissements dans le secteur des engrais chimiques de la Saskatchewan.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Cette communication est publiée par CI Investments Inc. (« CI »). Tout commentaire et information contenus dans cette communication sont fournis à titre de source générale d'information et ne doivent pas être considérés comme des conseils personnels de placement. Les données et les renseignements fournis par CI et d'autres sources sont jugés fiables à la date de publication. Certains énoncés contenus dans la présente sont fondés entièrement ou en partie sur de l'information fournie par des tiers; CI a pris des mesures raisonnables afin de s'assurer qu'ils sont exacts. Les conditions du marché pourraient varier et donc influencer sur les renseignements contenus dans le présent document. L'information contenue dans ce document ne constitue pas des conseils juridiques, comptables, fiscaux ou de placement et ne devrait pas être considérée comme telle. Il convient de consulter des conseillers professionnels avant d'agir en vertu des renseignements contenus dans cette publication.

Le contenu de cette communication ne peut, en aucune manière, être modifié, copié, reproduit, publié, téléchargé, affiché, transmis, distribué ou exploité commercialement. Vous pouvez télécharger cette communication aux fins de vos activités à titre de conseiller financier, à condition que vous ne modifiez pas les avis de droit d'auteur et tout autre avis exclusif. Le téléchargement, la retransmission, le stockage sur quelque support que ce soit, la reproduction, la redistribution ou la nouvelle publication à n'importe quelle fin sont strictement interdits sans la permission écrite de CI.

Placements CI® et la conception graphique de Placements CI sont des marques déposées de Placements CI Inc. « Partenaire de confiance en matière de patrimoine^{MC} » est une marque de commerce de Placements CI Inc.

©CI Investments Inc. 2020. Tous droits réservés.

Publié le 16 juin 2020.



2, rue Queen Est, 20^e étage, Toronto (Ontario) M5C 3G7 | www.ci.com

Siège social/Toronto
416-364-1145
1-800-268-9374

Calgary
403-205-4396
1-800-776-9027

Montréal
514-875-0090
1-800-268-1602

Vancouver
604-681-3346
1-800-665-6994

Service à la clientèle
1-800-792-9355